Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_20-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N° DEL2026_04_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

Absent :
LE BERRE Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 22 mai 2026
OBJET : CULTURE PATRIMOINE – APPROBATION DE TARIFS POUR LES SPECTACLES ENFANTS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°DEL2025_03_13 en date du 13 mars 2025 portant approbation des tarifs des spectacles dans le cadre de la saison culturelle,

VU l'avis favorable de la commission culture, animations, tourisme et patrimoine le 21 mai 2026,

Considérant que les tarifs de la saison culturelle actuellement en vigueur ne prévoient pas de tarification particulière pour les spectacles enfants ; qu'en outre, les personnes majeures accompagnant les enfants se voient appliquer le tarif plein de la catégorie, qui peut aller jusqu'à 20 €,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_20-DE

Considérant qu'il est donc proposé de créer un tarif unique tous publics pour les spectacles enfants, identifiés comme tels dans la programmation culturelle, à hauteur de 6 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **ABROGE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_03_13 DU 22 MAI 2025 APPROUVANT LES TARIFS DES SPECTACLES DU STANG,**
- **APPROUVE LES TARIFS D'ACHAT DE SPECTACLES AU STANG SELON LES MODALITES CI-APRES :**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Plein tarif	**20 €**	**12 €**	**8 €**	**3 €**
Tarif réduit 12/18 ans, étudiants, bénévoles du service culturel (non affectés au spectacle)	**15 €**	**8 €**	**5 €**	
Tarif abonné				
Tarif mini -12 ans, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, ASPA), demandeurs d'emploi	**5 €**	**5 €**	**3 €**	
Tarif unique spectacles enfants	**6 €**			

Carte d'abonnement annuelle	**10 €**

- **PRECISE QUE LE « TARIF ABONNE » S'APPLIQUE POUR LES DEUX FORMULES D'ABONNEMENT SUIVANTES :**
  - **FORMULE 1 : TITULAIRE D'UNE CARTE D'ABONNEMENT ANNUELLE,**
  - **FORMULE 2 : ACHAT SIMULTANE, PAR UNE SEULE PERSONNE, DE QUATRE SPECTACLES DIFFERENTS (HORS CATEGORIE D),**
- **PRECISE QUE LES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE QUI SE PRODUIRONT PENDANT UNE PARTIE DU SPECTACLE AURONT ACCES GRATUITEMENT A LA SALLE, DE MEME QUE LES BENEVOLES AFFECTES A L'ORGANISATION DU SPECTACLE.**
- **PRECISE QUE LA PRESENTE DELIBERATION ENTRE EN VIGUEUR A PARTIR DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 29.05.2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_20-DE

2026/

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_20-DE

